



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

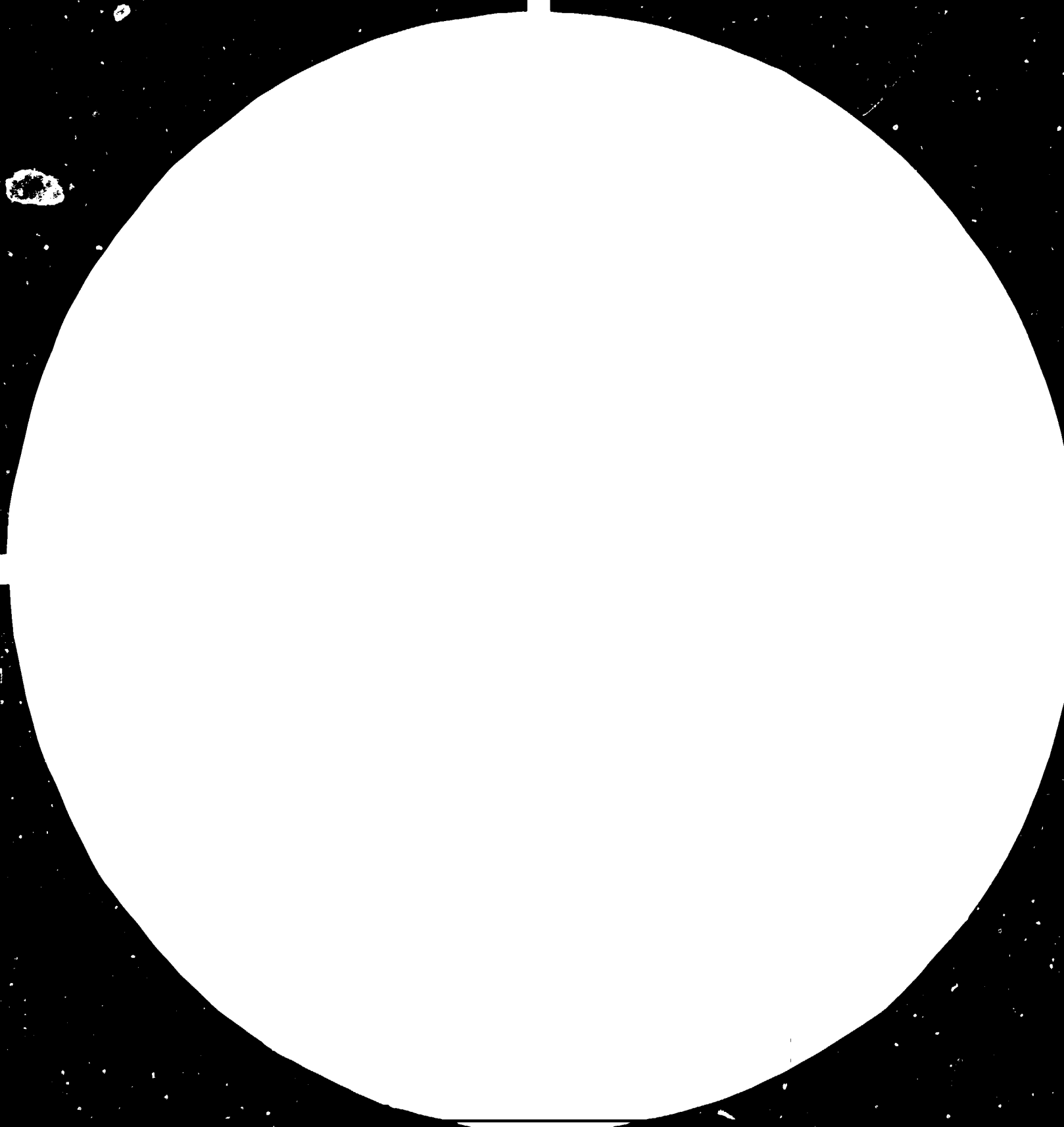
FAIR USE POLICY

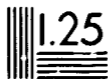
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





28



32



36



40



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS

STANDARD REFERENCE MATERIAL 1963-A

ASTM DESIGNATION: Z39.18-63

13526 - F

Distr.
GENERALE
ID/CONF.5/16
10 janvier 1984
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**QUATRIEME
CONFERENCE GENERALE
DE L'ONUDI**

Vienne (Autriche), 2-18 août 1984

Point 5 e

**RESTRUCTURATION ET REDEPLOIEMENT
DE L'INDUSTRIE MONDIALE**

DOCUMENT THEMATIQUE

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES,
Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES, ET CONTRIBUTION DE L'ONUDI
DANS DES DOMAINES CRITIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1985-2000 :

Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale

Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI

INTRODUCTION

1. La restructuration industrielle et le redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement sont deux domaines connexes qui préoccupent gravement la communauté internationale depuis les dernières années. Cette préoccupation s'est traduite par une série de résolutions et de considérations émanant d'instances internationales, telles que la deuxième et la troisième Conférences générales de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et par diverses résolutions de l'Assemblée générale*. Aujourd'hui, ces deux domaines constituent plus que jamais une source d'inquiétude pour les pays développés comme pour les pays en développement en raison de la crise économique qui sévit actuellement dans le monde et des changements radicaux que celle-ci apporte au rythme, à l'orientation et aux caractéristiques de l'internationalisation de la production industrielle (ID/CONF.5/3, par. 88 et suivants).

2. Pour l'instant, la nature et les conséquences complètes de ces changements naissants ne peuvent être perçues et comprises qu'en partie. Les questions clefs qui ont besoin d'être examinées par la communauté internationale à la quatrième Conférence générale de l'ONUUDI couvrent donc :

a) l'examen et l'évaluation conjoints du processus, en évolution, d'internationalisation de la production industrielle et de son incidence sur le processus de restructuration industrielle; b) les obstacles et les perspectives naissantes de restructuration industrielle; c) la définition de politiques et de mécanismes qui favorisent une restructuration industrielle en vue d'une division internationale équitable du travail et d) le rôle de l'ONUUDI et de son Système de consultations, ainsi que du système des Nations Unies, dans l'appui au processus de restructuration.

3. En consacrant son attention à l'étude de ces questions, la Conférence pourrait susciter une prise de conscience commune des intérêts nationaux des divers pays développés et en développement en ce qui concerne la

* Voir le document d'information établi sur cette question pour la quatrième Conférence générale (ID/CONF.5/3), par. 1 à 8.

restructuration et le redéploiement industriels, amorcer un effort de réconciliation des diverses notions et approches nationales et faire un premier pas vers l'acceptation d'un cadre commun de coopération future. En fait, la principale tâche de la Conférence devrait être de rechercher un consensus au sujet de modes de restructuration industrielle perçus sur le plan national et acceptables et efficaces au niveau international.

I. DEFINITION

4. Les termes "restructuration industrielle" et "redéploiement de l'industrie" parallèlement à l'évolution du développement industriel mondial, ont fait l'objet d'interprétations et de définitions variables. Essayer d'en formuler une définition durable acceptée sur le plan international risque d'être difficile et même nuisible : il est préférable que toute l'attention soit consacrée aux grandes questions de fond qui sont en cause.

5. C'est donc seulement à titre d'indication générale pour les débats sur ces questions que l'on proposera dans le présent document et le document d'information correspondant (ID/CONF.5/3, par. 11 à 15) d'utiliser l'expression "restructuration industrielle" pour désigner une transformation à long terme de la composition de la production manufacturée, opérée par les agents intéressés - pouvoirs publics centraux, pouvoirs publics régionaux, entreprises - par rapport à un but ou un objectif de développement défini. La restructuration industrielle mondiale, dans le contexte de l'objectif de Lima* consisterait donc dans la poursuite active de politiques visant à modifier progressivement la structure mondiale de la production industrielle afin d'accroître la part des pays en développement dans la production mondiale totale. Dans un contexte national, la restructuration industrielle serait constituée par des changements, induits par des politiques gouvernementales,

* Selon lequel les pays en développement devraient assurer 25 % de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000 (Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (A/10112, chap. IV).

de la production industrielle allant dans le sens d'une structure jugée meilleure au niveau national. Quant à l'"ajustement structurel", il comporterait essentiellement une modification systématique de la structure visant à refléter les modifications déjà survenues ou escomptées du commerce international ou du système de production, ou à s'y adapter.

"Restructuration" et "ajustement structurel" auraient donc une connotation normative, mais les critères normatifs peuvent à leur tour être interprétés ou appliqués différemment par divers organismes. Qu'un programme d'ajustement soit "positif" ou "négatif" dépend manifestement de l'évaluation qui est faite par ces organismes du choix des politiques et de leur moment, ainsi que des diverses incidences des modifications structurelles qui en résultent.

6. La notion de restructuration de l'industrie mondiale ne devrait pas être considérée comme un simple instrument de mesure statistique des changements apportés à la localisation de la production industrielle mais doit comporter aussi une connotation normative et qualitative. La restructuration industrielle, en tant que processus à long terme, n'implique pas seulement la simple création d'une capacité de production manufacturière (par exemple, la production isolée de composants ou d'assemblages) dans les pays en développement, elle suppose aussi la maîtrise, par ces pays, de leur propre processus d'industrialisation. Cela signifie qu'un pays se dote des moyens de gérer, d'accroître, d'adapter et de diriger son développement industriel en tant que partie intégrante d'un processus de développement national.

7. Le "redéploiement" des industries des pays développés vers les pays en développement est généralement considéré comme le transfert de facteurs de production et le déplacement de flux commerciaux par le jeu d'une coopération internationale entre pays plus développés et pays moins développés, en vue d'obtenir rapidement une production industrielle mondiale mieux équilibrée, compte tenu des objectifs et intérêts nationaux des divers pays intéressés. Cela implique d'une part le transfert de capital, de technologie, de savoir-faire, d'usines et autres ressources et, d'autre part, l'ajustement international et national des structures de production industrielle eu égard à l'objectif d'un accroissement décisif de la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale.

II. L'EVOLUTION DU MODE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL :
NECESSITE D'APPROCHES CONVERGENTES

8. Les structures de production industrielle dans les divers pays en développement se sont constituées du fait des processus de développement industriel des années 60 et 70, par le jeu des politiques, plans et stratégies de redéploiement des pouvoirs publics, des efforts d'entrepreneurs ainsi que d'entreprises ayant leur siège dans les pays développés et à partir de ressources locales, de financements bancaires internationaux et de technologies acquises en grande partie auprès des pays développés. Ces structures nationales de production - qui se sont établies dans un cadre de politiques internationales et dans des conditions soumises actuellement à des modifications fondamentales - présentent de grandes différences en ce qui concerne le degré de complexité, la structure sous-sectorielle, la viabilité socio-économique, le degré d'intégration internationale et la dépendance extérieure, ainsi que les pressions et les moyens d'ajustement aux nouvelles conditions naissantes. La rupture actuelle avec les tendances passées met en pleine lumière la vulnérabilité et la fragilité générales des structures établies d'une part, et les différences et les disparités croissantes entre les pays en développement d'autre part.

9. Dans les années 80 et 90, les conditions de la restructuration et du redéploiement de l'industrie présenteront probablement des différences considérables par rapport aux décennies précédentes. Il est vraisemblable qu'en général l'internationalisation de la production industrielle se poursuivra mais que surgiront d'autres obstacles à la restructuration de l'industrie en faveur des pays en développement.

10. Ces obstacles apparaîtront peut-être dans certains sous-secteurs où de nouvelles formes de concurrence technologique accrue et un protectionnisme naissant, particulièrement entre les grands pays développés à économie de marché, risqueront de compromettre la poursuite de la relocalisation internationale. De nouvelles formes de division sectorielle et géographique du travail pourraient se faire jour. L'alourdissement de la dette de plusieurs pays en développement découragera peut-être les entreprises de courir des risques supplémentaires en investissant ou en prêtant à ces pays.

Des changements décisifs dans le climat général relatif aux investissements internationaux pourraient aussi s'opposer au redéploiement. En conséquence, l'accroissement des risques économiques dans certains pôles de croissance du tiers monde pourrait réduire considérablement les effets des incitations et des subventions aux investissements.

11. En raison d'un chômage important et de rigidités internes, les pays développés à économie de marché auront peut-être tendance à limiter la restructuration et, par exemple, à protéger certains types de production par des mesures spécifiques telles que rationalisation et innovation et des mesures commerciales. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les pouvoirs publics centraux et les dirigeants des entreprises, généralement dans l'incertitude en ce qui concerne les politiques nationales d'autres pays et les perspectives et limites futures d'une restructuration mondiale, éprouveront peut-être des difficultés à poursuivre systématiquement une restructuration de leur secteur industriel induite par le marché dans un contexte mondial. Ces tendances risquent d'entraîner une nouvelle détérioration des perspectives de restructuration industrielle selon des modes multilatéraux équitables et progressifs dans les années 80 et 90. Par rapport à cette évolution escomptée de la situation, il est possible de faire un certain nombre d'observations.

12. Premièrement, la crise économique qui sévit actuellement dans le monde et les politiques déflationnistes et protectionnistes appliquées par les principaux pays développés ont conduit un grand nombre de pays en développement ayant des structures assez élaborées à une grave crise économique qui risque de bloquer réellement leur développement industriel et économique pendant de nombreuses années, à moins d'une solution au problème de l'alourdissement de leur dette et d'un renversement de la tendance au protectionnisme croissant du Nord. Cela, à son tour, nécessite toute une série de politiques d'ajustement structurel "positives sur le plan international" dans les pays industrialisés à économie de marché et des dispositions à long terme plus vastes pour l'importation par les pays développés, à économie planifiée, de biens manufacturés provenant des pays en développement. Ces politiques d'ajustement "positives sur le plan international" impliqueraient que les parties intéressées prennent des engagements de politiques à long terme en ce qui concerne le développement des

sous-secteurs industriels dans les pays en développement et l'accès commercial de ces derniers aux pays développés à économie de marché. Seules de telles mesures permettront le lancement d'un processus de restructuration internationale à long terme présentant des avantages à la fois pour les pays en développement intéressés et pour les pays développés par l'intermédiaire du système international de production, de commerce et de finance.

13. La dette extérieure des pays en développement s'élève actuellement à quelque 800 milliards de dollars E.-U. Le taux d'intérêt moyen étant d'au moins 10 %, le service de la dette atteint environ 80 milliards de dollars E.-U. par an. Les pays en développement ne peuvent assurer ce service qu'en entretenant un excédent commercial global d'environ 80 milliards de dollars avec les pays développés; autrement dit, les pays développés connaîtraient de ce fait un déficit commercial global du même montant. En outre, ce calcul montre que chaque baisse d'un point du taux d'intérêt réduirait de 8 milliards de dollars la charge annuelle d'intérêt et, partant, la valeur de l'excédent commercial global et du déficit correspondant. De même, toute tentative pour réduire l'encours global de la dette suppose logiquement que les pays développés, pris dans leur ensemble, acceptent un déficit commercial supplémentaire de même montant. Cette analyse montre le rapport essentiel qui existe entre la dette, le taux d'intérêt et les exportations - manufacturières, notamment - des pays en développement, et souligne la symétrie logique de ce rapport.

14. Il faudrait des consultations continues sur des questions de fond et des questions techniques entre pays développés et pays en développement pour exposer clairement les politiques nationales et assurer leur compatibilité et pour éviter les crises internationales dues à des politiques nationalistes.

15. Deuxièmement, les pays en développement ont besoin de réévaluer leurs stratégies et politiques industrielles passées, de formuler de nouveaux principes d'industrialisation à long terme dans le cadre du développement économique et social global, et d'évaluer et orienter plus systématiquement le redéploiement des industries vers les sous-secteurs clefs. Il convient d'accorder l'attention qu'elle mérite à l'utilisation des dynamiques internes de croissance et à l'intégration avec d'autres secteurs économiques (ID/CONF.5/3, par. 120).

16. De plus, le redéploiement ne doit pas être considéré comme une opération réalisée une fois pour toutes, comme une simple acquisition concrète d'installations et de matériel. Il implique aussi une amélioration et un ajustement continus obtenus par des processus de production souples et la diversification des marchés. En fait, pour assurer leur industrialisation, les pays en développement devront initialement accorder la plus grande attention à l'ajustement des structures existantes pour les adapter aux conditions internationales et nationales nouvelles ou escomptées, plutôt que consacrer leurs efforts à la réalisation de nouveaux projets ambitieux d'investissement.

17. Le processus de restructuration industrielle supposera pour la plupart des pays en développement, la constitution progressive d'une industrie nationale de biens d'équipement. Dans leur lutte contre les principaux obstacles à l'édification d'une telle industrie, les pays en développement devront résoudre les problèmes posés par le choix du type de biens d'équipement à produire, ainsi que par les modes de négociation et de coopération convenant à cet effet. Il faudra pour cela accorder l'attention voulue aux modes possibles de coopération industrielle entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'aux nouvelles formes de coopération économique entre pays du tiers monde.

18. Troisièmement, les progrès technologiques apportent déjà et continueront d'apporter des changements radicaux aux perspectives et aux modes de restructuration et de redéploiement. Les pays en développement doivent suivre de près cette évolution et évaluer les incidences des grandes innovations sur leur production et leur commerce de biens industriels ainsi que sur leurs propres moyens technologiques. Pour cela, il faut non seulement qu'ils prennent des mesures pour prévenir les incidences négatives sur les capacités de concurrence des structures existantes mais encore qu'ils mettent systématiquement les nouvelles technologies au service des activités industrielles clefs.

19. Quatrièmement, les faits montrent que les différences de croissance industrielle entre pays en développement se sont accentuées. Les pays les moins avancés pâtissent à la fois de la crise actuelle et d'une faiblesse chronique du développement industriel et du taux de croissance. Ils semblent

pris dans un cercle vicieux où ils sont incapables d'attirer les ressources extérieures dont ils ont besoin et de les orienter vers la constitution des bases nécessaires à un développement soutenu. Il est indispensable de rompre ce cercle vicieux pour permettre aux pays les moins avancés de participer à la restructuration de l'industrie dans les années 80 et 90. Tant les pays développés que les autres pays en développement devraient participer à ces efforts en fournissant leur appui technique, financier et autre aux pays les moins avancés.

20. Cinquièmement, le développement s'est jusqu'à présent accompagné de l'apparition de groupements de pays qui ont adopté des systèmes régionaux, sous-régionaux et interrégionaux de production et de coopération commerciale. Ces systèmes regroupent des pays développés, des pays en développement, ainsi qu'à la fois des pays développés et des pays en développement. Avec les changements des modalités de restructuration industrielle et les nouveaux défis qu'elle entraîne, on s'attend que de nouvelles perspectives et de nouveaux obstacles apparaissent pour ces groupements. Les pays développés chercheront peut-être à renforcer ou accroître leurs groupes et même à exclure de leurs marchés les pays extérieurs, tandis que des pays en développement s'efforceront de favoriser et de constituer de nouveaux systèmes régionaux de coopération industrielle, élargissant ainsi leurs marchés individuels. Les pays en développement de petite taille surtout semblent avoir absolument besoin de systèmes de coopération régionaux fonctionnant comme des marchés communs. Au niveau sous-régional ou régional, les pays en développement pourraient utiliser le pouvoir de négociation dû à leur regroupement pour attirer et orienter le redéploiement des industries.

21. Il est essentiel que la communauté internationale surveille l'évolution des groupes régionaux et favorise la coopération dans le secteur industriel. Toutefois, il faut aussi admettre qu'un nouveau système mondial de groupements fermés et un réseau de systèmes bilatéraux pourraient compromettre la coopération multilatérale. Il est indispensable d'étudier soigneusement les groupes de pays et d'harmoniser les politiques de restructuration régionale et sous-régionale.

22. En conclusion, on peut dire que l'internationalisation et la multipolarisation de la production industrielle ne peuvent que s'accélérer. Ce qui importe, c'est de savoir si les pays en développement, aussi bien

collectivement qu'individuellement, pourront se préparer à temps à cette évolution et intensifier leur coopération industrielle, notamment dans les domaines commerciaux, technologiques et financiers. En ce qui concerne la restructuration mondiale à long terme, il faudra un examen plus systématique pour faire converger les approches nationales au niveau international. Les nouvelles conceptions nationales de ce que devra être une "meilleure" structure industrielle dans les années 90 devront être formulées dans un cadre commun d'approches, aux niveaux sous régional, régional et international.

III. MESURES RECOMMANDEES EN VUE DE LA RESTRUCTURATION ET DU REDEPLOIEMENT DE L'INDUSTRIE MONDIALE

23. Sur la base des observations qui précèdent, relatives à certaines modifications attendues dans les processus de restructuration et de redéploiement au cours des années à venir (perspectives, obstacles, modalités), on pourrait faire une synthèse des différents types d'action à examiner par la Conférence aux fins de l'établissement progressif d'un nouveau cadre international pour lesdits processus. Dans le double contexte de la poussée de nationalisme et de bilatéralisme qui caractérise les politiques touchant la production et les échanges industriels et des incertitudes quant au rythme et à l'orientation du développement industriel, l'essentiel est de parvenir à un consensus des principaux acteurs sur les principes de base de la restructuration à venir. Ce consensus porterait notamment sur les mécanismes de dialogue continu et d'examen permanent par tous les gouvernements, des politiques affectant la restructuration mondiale. Il présupposerait aussi que l'on s'engage une fois de plus, au plan international, en faveur de l'industrialisation des pays en développement et du relèvement progressif de leur part dans la production mondiale totale.

A. Mesures à prendre par la communauté internationale

24. Le dialogue permanent et la concertation des politiques sont de la plus haute importance si l'on souhaite que la restructuration de l'industrie mondiale se fasse de manière ordonnée et que la part des pays en développement

dans la production industrielle mondiale atteigne 25 % d'ici l'an 2000 (ID/B/284, par. 132 à 162). Qui plus est, le dialogue et la concertation permettraient à tous les intéressés de suivre le mouvement de l'industrie mondiale de façon à pouvoir parer les difficultés pressenties et s'attaquer aux problèmes détectés à mesure de leur apparition (PI/84, par. 1 à 6). A cette fin, divers forums ont été créés par différents groupes de pays : pays développés à économie de marché, pays à économie planifiée et groupements de pays en développement. Il existe toutefois un forum exceptionnel où tous les pays peuvent pleinement participer à l'examen des problèmes de l'industrie mondiale et de la coopération industrielle internationale : il s'agit du Système de consultations de l'ONUDI. Encore faut-il que toutes les possibilités du Système soient utilisées (voir plus loin, par. 36 a)). Pour permettre aux dialogues qui se déroulent dans ces enceintes de se concrétiser, la communauté internationale aurait peut-être intérêt à examiner dans quelle mesure les accords sectoriels pourraient servir à réaliser un changement des structures industrielles mondiales avec le minimum de perturbation (ID/CONF.5/3, par. 129).

25. Parallèlement à l'examen de cette question fondamentale, on pourrait définir un ensemble de mesures spécifiques à l'intention des pays développés, des pays en développement et des organisations internationales.

B. Mesures à prendre par les pays développés

26. Il faut partir du point de vue que pour les pays développés à économie de marché, la reprise du processus de développement international est à la fois un enjeu et une responsabilité. Il est donc demandé à ces pays de lancer un programme international de reprise dont les principaux volets seraient la recherche d'une solution au problème du service de la dette des pays en développement, l'accès des produits manufacturés de ces pays aux marchés des pays développés et l'amélioration de l'aide publique au développement.

27. Plus précisément, les pays développés devraient arrêter une définition et des modalités pour un processus "d'ajustement positif sur le plan international" qui serait de nature prévisionnelle et aurait comme finalité la

restructuration en souplesse de l'industrie mondiale, sur la base de l'équité internationale. Un des éléments cruciaux de ce processus consisterait à clarifier davantage les politiques des pays développés ayant des répercussions sur la restructuration mondiale et leur impact probable sur la production et les échanges industriels de ces pays.

28. Il est demandé aux pays développés à économie planifiée d'établir des programmes à long terme en accordant dans leur processus de restructuration interne une place de plus en plus grande à une division accrue du travail avec les pays en développement, dans le domaine des produits manufacturés.

29. En poursuivant et en intensifiant leur aide publique au développement, les pays développés doivent s'employer à rendre les pays en développement mieux à même de participer de manière plus effective à la restructuration internationale de l'industrie. Cela supposerait la fourniture d'un appui à l'infrastructure scientifique et administrative au service de l'industrie, la pleine utilisation des facteurs de production locaux - existants ou potentiels - aux échelons national et régional, et la prise en considération des impératifs de revalorisation des structures de production en place.

30. Il est plus particulièrement demandé aux pays développés d'aider les pays les moins avancés dans leur difficile développement industriel. Des mécanismes spéciaux pour le transfert massif de ressources, l'aménagement des marchés et la formation de main-d'oeuvre industrielle sont indispensables dans le cadre des ressources globales dont dispose chacun des pays les moins avancés et au titre des secteurs économiques dans leur ensemble.

C. Mesures à prendre par les pays en développement

31. Dans leurs efforts pour faire coïncider la restructuration industrielle avec leurs objectifs socio-économiques à long terme, les pays en développement auraient besoin de définir à l'échelle nationale ce que serait une "meilleure structure industrielle" qui ferait partie intégrante de la structure économique globale, avec ses mécanismes et tendances internationaux. Ces politiques "actives" de restructuration et de redéploiement devraient se fonder sur des analyses plus systématiques du processus de restructuration.

32. Il est donc recommandé aux pays en développement de prendre les mesures suivantes :

- a) Mettre en place un mécanisme institutionnel de "contrôle structurel" permanent; dans certains pays développés, il existe déjà de tels systèmes pour suivre l'évolution structurelle aux niveaux national et international, qui s'appuient sur un réseau d'instituts nationaux de recherche économique;
- b) Evaluer à intervalles réguliers l'évolution du développement industriel sous-sectoriel, notamment les tendances des marchés régionaux et mondiaux;
- c) Prendre les dispositions qui s'imposent pour suivre de manière continue, sur les plans national et régional, les grandes innovations technologiques et évaluer leurs impacts; créer pour le tiers monde un réseau de services de suivi technologique spécialisés dans les principaux domaines où s'effectuent les percées technologiques*;
- d) Lutter contre les disparités internes croissantes (par exemple, entre régions urbaines et rurales) en donnant la priorité aux aspects sociaux de la restructuration industrielle grâce à l'adoption de politiques industrielles systématiquement axées, entre autres, sur la localisation des entreprises et la création d'emplois;
- e) Préciser le rôle de l'industrie par rapport aux objectifs de développement, et notamment la structure de la demande interne qui permettrait d'en utiliser le potentiel de croissance; augmenter la production de biens d'équipements et de produits intermédiaires nécessaires aux secteurs clefs de l'économie; déterminer les conditions idéales de la participation étrangère et les niveaux de technologie adaptés aux stratégies d'industrialisation autonome; mettre en valeur les ressources humaines de façon à assurer la maîtrise de la technologie et du savoir-faire;

* Voir le document thématique consacré au point 5 b) de l'ordre du jour de la quatrième Conférence générale (ID/CONF.5/5).

- f) Recourir aux tribunes appropriées pour une consultation ininterrompue sur les politiques et stratégies, la restructuration industrielle entre les pays d'une même région et les pays ayant atteint un stade analogue de développement.

33. Un facteur qui influe considérablement sur la restructuration industrielle du tiers monde est l'écart de croissance de plus en plus marqué entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement. Il est demandé à ces derniers d'accorder toute l'attention voulue au besoin qu'ont les pays les moins avancés d'une aide technique, financière et institutionnelle pour faire décoller leur industrie. Il est recommandé que les pays plus développés établissent en faveur des pays les moins avancés des programmes régionaux de solidarité qui pourraient comprendre un redéploiement vers ces pays et l'octroi de services de consultations à des tarifs privilégiés.

D. Mesures à prendre par les organisations internationales

34. Plusieurs des pays en développement ont désormais des capacités de production industrielle assez perfectionnées, ainsi qu'un personnel compétent et expérimenté pouvant assurer toute une gamme d'activités intéressant l'industrie, y compris en matière de planification et de services. Leurs besoins en assistance technique et en services consultatifs porteront essentiellement sur des aspects techniques et économiques précis en rapport avec l'évolution internationale, et exigeront la fourniture rapide et souvent à court terme de services hautement spécialisés. Etant donné l'interaction croissante entre les secteurs économiques (industrie, agriculture, mines, services, etc.), l'assistance technique nécessaire devra probablement avoir un caractère plus global qu'au cours des dernières décennies. Le système d'assistance technique des Nations Unies devrait examiner l'évolution de ces besoins et créer de nouveaux moyens d'y répondre efficacement.

35. Etant donné les difficultés croissantes auxquelles se heurtent les pays en développement dans leur restructuration industrielle, il est demandé aux organisations internationales compétentes d'élaborer et d'appliquer des programmes complémentaires de soutien, en coopération avec l'ONUDI.

36. L'ONUDI, en sa qualité d'organisation chargée du développement industriel, va probablement voir ses tâches se multiplier et se compliquer dans les années à venir. On pourrait définir ces tâches comme suit :

a) Aménager le Système de consultations :

i) Les consultations pourraient permettre de progressivement passer de l'échange d'informations à la définition de principes généraux de coopération puis à l'élaboration d'accords cadres provisoires pour la coopération sectorielle de divers types, de manière à soutenir l'industrialisation des pays en développement sans toutefois risquer de perturber l'économie mondiale. Ces accords provisoires pourraient ensuite se concrétiser par des programmes d'action qui seraient exécutés aux niveaux national et régional avec la participation des Etats membres et des organisations internationales (document d'information, par. 133);

ii) Les recommandations adoptées lors des consultations pourraient être examinées par le Conseil du développement industriel, après leur étude par des comités techniques subsidiaires, puis transmises à l'Assemblée générale. Cette procédure déboucherait sur des mesures constructives de la part des gouvernements intéressés (document d'information, par. 134);

b) Créer un système consultatif de l'ONUDI pour la restructuration industrielle. Ce système permettrait à l'Organisation d'offrir aux différents pays en développement, selon les besoins, des données et connaissances techniques sur les tendances internationales dans les domaines de la production, de la technologie et des marchés et sur les stratégies et politiques des principaux agents du développement industriel international, et de donner des conseil sur l'élaboration de programmes de développement sous-sectoriel, de politiques d'ajustement, d'accords de coopération, etc. De la sorte, l'ONUDI aiderait les pays en développement dans leurs efforts pour suivre, analyser et évaluer les tendances de la restructuration internationale et aussi pour réunir et échanger des informations sur les stratégies et politiques nationales;

- c) Renforcer les services de l'ONUDI relatifs à la promotion des investissements et du redéploiement en étoffant le réseau de centres nationaux de promotion dans les pays développés et les pays en développement et en mobilisant de manière active les ressources extérieures pour des projets d'investissement précis;

- d) Etablir un ensemble de programmes spéciaux associés pour aider les pays en développement à élaborer et à appliquer des programmes d'ajustement des structures industrielles existantes. Cette activité devrait être rapide dans son exécution et simple dans ses modalités ce qui exigera une approche administrative inédite.

